

Compte-rendu du Conseil Municipal du 8 juillet 2024

Présents : C. Beton, L.Glad, JM. Pouillon, P. Bonnaire, M.Rival, M.Vuong, I. Groussol, G.Bagci, M.P Mermet, J.P. Rukundo, N. Paccini , C. Souak, D. Rahis , B. Belony, N. Yvrard JP Mailles, S. Andriot.

Excusés : G. Bertola-Boudinaud (pouvoir à C.beton), C. Jacobs (pouvoir à M. Vuong), J. Gallin-Martel (pouvoir à P. Bonnaire), X. Francisco, C. Sondaz (pouvoir à I. Groussol), A. Talbot (pouvoir à N. Yvrard).

Renouvellement convention CEP : la convention de mise à disposition d'un Conseiller en énergie partagée (CEP) arrive à son terme et la CAPI propose à la commune son renouvellement. Au regard de la satisfaction de la prestation et de l'accompagnement du CEP, il est proposé de reconduire la convention pour une durée de 3 ans reconductible. Le coût du service est le suivant : 1,09 €/habitant (pour les communes comprises entre 2 000 et 9 999 habitants), soit 2886 €/an (base INSEE population 2020). (Unanimité)

Marché restauration scolaire et centres de loisirs : la commune a lancé un marché public pour la restauration de la cantine scolaire et du centre de loisirs pour la rentrée de septembre 2024. Après analyse des candidatures, une seule est recevable et répond au cahier des charges de la commune. Il s'agit de l'entreprise ELIOR, qui réalise les repas à partir de la cuisine du Lycée St Marc. ELIOR propose une prestation traiteur en liaison chaude, avec des produits BIO, des circuits courts, la transmission de la liste des allergènes pour chaque plat, et des produits faits maison.

Le coût de la prestation correspond au montant prévu, soit 3,34 € TTC pour un repas de cantine scolaire et 3,68 € TTC pour un repas de centre de loisirs. Il est proposé de signer le marché public avec l'entreprise ELIOR pour une durée de 3 ans (1 an renouvelable par 2 fois). (Unanimité)

Piou-Piou : Les nourrices agréées de la commune se sont montées en association afin de compléter l'action de RAM. L'association n'avait pas encore reçu le retour de la Préfecture de sa déclaration de constitution lors du la détermination des subventions allouées. C'est aujourd'hui chose faite et il est proposé de lui attribuer, suite à sa demande, une subvention de 100 €. (21 pour, 1 ne participe pas au vote)

Déclarations préalables :

EDF-ENR : parcelle AC 242, en zone Ub au PLU, bleu Bg1 au PPR, pour installation d'un générateur photovoltaïque 303 rue des Châtaigniers.

Benoît Guffroy : parcelle AE 243, en zone Ua au PLU, blanc et bleu Bc au PPR, pour isolation par l'extérieur et pose de deux fenêtres de toit, 363 rue de l'Hôtel de Ville

Philippe Charrier : Parcelle A 73, en zone Uc au PLU, pour rénovation des façades et peinture des volets 671, montée Saint-Romain.

Permis de construire :

SCI BA – Bruno Signol : parcelle AC 449, en zone Ui au PLU, Pour création de bureaux et locaux sociaux en extension de l'entrepôt existant, Allée Jean-Jacques Rousseau.

Mezut Atak : Parcelle AB 1015, en zone Ub au PLU, blanc et bleu Bg1 au PPR, pour la construction de deux maisons individuelles, avenue de Ruffieu.